

Evolution de l'inflation au cours des neuf premiers mois de l'année 2023

À fin septembre 2023, le taux d'inflation au Cameroun a atteint en moyenne annuelle 7,8%. Cette augmentation est principalement due à la hausse des prix des produits alimentaires et des transports, avec des taux d'inflation respectifs de 12,8% et 11,5%.

La hausse des prix des produits alimentaires peut s'expliquer principalement par l'augmentation des prix des légumes, des pains et céréales, des poissons et fruits de mer, des laits, fromages et œufs, des fruits, du sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie ainsi que des huiles et graisses. Cette dynamique inflationniste est le résultat d'une combinaison de facteurs à la fois nationaux et mondiaux. La hausse des prix est plus marquée pour les produits locaux (+8,5%) que pour les produits importés (+6,0%). À l'échelle nationale, la réduction des subventions sur les prix des hydrocarbures, les perturbations climatiques et les défis sécuritaires notamment dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont contribué à alimenter l'inflation.

À l'échelle internationale, l'inflation est principalement due aux tensions issues du conflit russo-ukrainien et aux résidus des impacts de la pandémie de COVID-19. Toutefois, l'inflation mondiale recule, les chaînes d'approvisionnement internationales se normalisent, les prix mondiaux des produits de base sont en baisse par rapport à 2022 et la plupart des banques centrales ont adopté une politique monétaire restrictive.

En prévision et tenant compte des chocs auxquels le pays est confronté, le taux d'inflation à la fin de 2023 pourrait dépasser la prévision initiale et se situer autour de 7,3%.

1. Evolution de l'inflation au cours des neuf premiers mois de l'année 2023

Les tensions inflationnistes persistent et touchent l'ensemble des villes : Au cours des neuf premiers mois de l'année 2023, les prix à la consommation finale des ménages ont enregistré une augmentation de 7,8 % en glissement annuel. L'inflation globale, qui a régulièrement augmenté depuis le début d'année, se chiffre à 7,75%, tombant d'un pic de 7,82 % en août 2023. Il y a un an, la hausse était de 5 %.

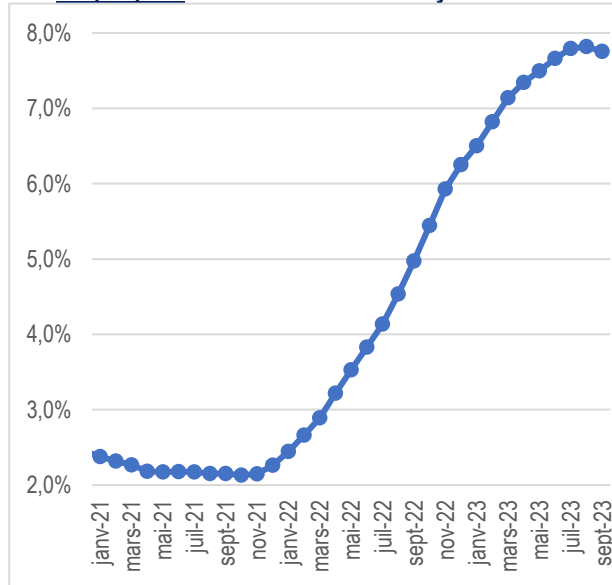
Sur un an, les prix ralentissent pour le quatrième mois consécutif (+6,9% en septembre, après +7,8% en juin).

Le taux d'inflation le plus élevé est enregistré à Bertoua et le plus bas est observé à Bamenda :

A fin septembre 2023, une accélération de la hausse des prix est observée par rapport à fin septembre 2022 : Bertoua enregistre une augmentation de +10,2 % après +3,2 % il y a un an, Ngaoundéré de +8,2 % après +5,3 %, Bafoussam de +8,0 % après +5,8 %, Ebolowa de +8,0 % après +4,4 %, Yaoundé de +7,8 % après +4,8 %, Douala de +7,7 % après +4,4 %, Maroua de +7,7 % après +5,4 %, Buéa de +7,4 % après +5,8 %, Garoua de +6,9 % après +4,6 %, et Bamenda de +6,7 % après +6,2 %.

L'inflation tire son élan de l'envolée des prix des denrées alimentaires et des coûts de transport : En moyenne sur les 12 derniers mois, les pressions inflationnistes persistent, alimentées principalement par la composante "produits alimentaires", qui a enregistré une augmentation de 12,8 %. De manière moins marquée, la composante "transport" a également contribué à cette tendance, avec une progression des prix de 11,5 %. L'augmentation des prix des produits alimentaires peut être principalement attribuée à la hausse des prix, bien que les augmentations aient reculé, des produits tels que les pains et céréales, les poissons et fruits de mer, ainsi que les huiles et graisses. Dans le transport, la persistance des pressions inflationnistes fait suite à la hausse des prix des du transport routier en lien avec l'augmentation du prix du carburant à la pompe, qui a enregistré une hausse. En effet, le prix du litre d'essence super a augmenté de 630 FCFA à 730 FCFA à compter du 1^{er} février 2023, tandis que le prix du gasoil est passé de 575 FCFA à 720 FCFA.

Graphique 1 : Taux d'inflation en moyenne annuelle



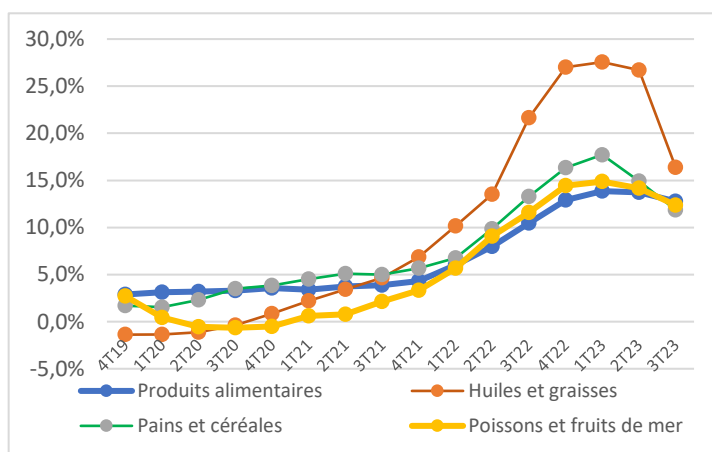
2. Evolution des prix des produits alimentaires

En moyenne annuelle, les prix des produits alimentaires ont grimpé de 12,8 % à fin septembre 2023

Comparativement aux neuf premiers mois de l'année 2022, les prix des produits alimentaires ont enregistré une augmentation de 12 % au cours des neuf premiers mois de l'année 2023.

A fin septembre 2023, les prix des produits alimentaires ont connu une progression en moyenne annuelle de 12,8 %, principalement en raison de l'augmentation notable des prix des pains et céréales (+11,9 %), des huiles et graisses (+16,4 %) ainsi que des poissons et fruits de mer (+12,4 %). Aussi, les prix des légumes (+18,0 %), des viandes (+6,5 %), des produits laitiers, fromages et œufs (+12,4 %), des articles tels que le sucre, la confiture, le miel, le chocolat et la confiserie (+8,3 %) ainsi que des fruits (+11,0 %) ont connu une hausse. Il est à noter que l'inflation pour ces groupes de produits est en diminution.

Graphique 2 : Evolution en moyenne annuelle des prix des produits alimentaires



La hausse de 16,4 % des prix des huiles et graisses est principalement due à l'augmentation des prix des huiles brutes, des huiles raffinées et des autres matières grasses telles que la pâte d'arachide locale et l'huile de noix de palme.

Les prix des pains et céréales ont augmenté de 11,9 % en raison de la hausse des prix des produits tels que les pains, les pâtisseries, les gâteaux, les biscuits, les viennoiseries, ainsi que des farines, semoules et gâteaux.

L'augmentation de 12,4 % des prix des poissons et fruits de mer découle de l'augmentation des prix des poissons frais, des poissons et autres produits de la mer congelés, des poissons et autres produits de la mer séchés ou fumés, ainsi que des autres conserves de poisson.

La hausse de 6,5 % des prix de la viande est principalement attribuable à l'augmentation des prix de la volaille, de la viande de bœuf, de la viande de porc, de la viande de mouton et de la viande de chèvre.

Les prix des « laits, fromages et œufs » ont enregistré une augmentation de 12,4 %, principalement due à la hausse des prix du lait et, dans une moindre mesure, des autres produits laitiers. Les prix des légumes ont augmenté de 18,0 %, principalement en raison de l'augmentation des prix des légumes frais en fruit ou en racine (comprenant des produits tels que l'oignon frais, le haricot vert, la carotte, le poivron, le concombre, les courges), des légumes secs et oléagineux (comme les arachides décortiquées et les haricots secs), des légumes frais en feuilles et des tubercules comme les plantains.

Les prix des produits regroupés sous la catégorie « sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries » ont augmenté de 8,3 %, principalement en raison de la hausse des prix du sucre, ainsi que des prix des confitures, des miels, des chocolats et des confiseries.

Malgré la persistance d'une hausse des prix des produits alimentaires, il est important de noter que l'augmentation, qui avait pris de la vitesse jusqu'en mars 2023, a commencé à reculer à partir d'avril 2023.

Sur le plan international, l'on note une certaine détente des prix des produits alimentaires sur les marchés internationaux. L'indice FAO des prix des produits alimentaires, qui suit l'évolution mensuelle des cours internationaux des produits alimentaires de base les plus couramment échangés, a en effet reculé de 11,2 % à fin septembre 2023¹. Cette baisse est due à la diminution des prix des huiles végétales, des céréales, des produits laitiers et des viandes.

Au niveau local, les prix des produits alimentaires ont grimpé pour diverses raisons : (i) la faible production nationale due à des capacités de production réduites, des conditions météorologiques défavorables ayant entraîné de mauvaises récoltes et des pertes de bétail, la rareté des produits halieutiques, aquacoles et forestiers, et la crise sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, limitant la production et la distribution des produits ; (ii) les difficultés d'approvisionnement des principaux centres de consommation en raison de la détérioration de certaines routes et voies ferrées ; (iii) les pratiques spéculatives de certains commerçants, tirant profit de l'inflation pour augmenter les prix sans justification nécessaire ; (iv) les répercussions partielles des hausses de coûts, telles que les matières premières et les intrants agricoles, sur les prix de vente aux consommateurs ; (v) les difficultés d'approvisionnement, les stocks de sécurité insuffisants et la pénurie de certains produits.

En ce qui concerne les produits importés, le conflit entre l'Ukraine et la Russie a entraîné des perturbations dans l'offre. Les coûts de production locale de nombreux biens et services ont augmenté en raison de l'augmentation des prix des intrants agricoles et d'autres matières premières sur le marché international.

Face à cette conjoncture internationale exerçant une pression sur les prix, le Gouvernement a maintenu les mesures existantes et a introduit de nouvelles mesures pour contrer l'inflation importée et encourager la production locale. Ainsi, dans la Loi de finances 2023, les semences, les engrais et les produits agricoles sont désormais exemptés de taxes à l'importation. De plus, les boissons utilisant des ingrédients locaux bénéficient d'une réduction de 30 % des droits d'accises. En plus des subventions et des exonérations, le Gouvernement renforce le contrôle des prix, organise des ventes promotionnelles des produits de consommation courante et élargit la liste des produits soumis à des prix réglementés.

¹ D'ordinaire, lorsque les prix alimentaires internationaux chutent, l'inflation alimentaire met 6 à 12 mois pour baisser à son tour dans les pays, et la baisse des prix se transmet presque complètement aux prix des denrées importées.

3. Les autres sources d'inflation

Le niveau général des prix a enregistré une augmentation de 7,8 %, en grande partie en raison de la forte hausse des prix des produits alimentaires, qui ont connu une augmentation à deux chiffres de 12,8 %. Les coûts liés aux transports ainsi que ceux associés aux « meubles, articles de ménage et à l'entretien courant du foyer » ont connu une croissance de prix respective de 11,5 % et 8,4 %. La hausse des coûts de transport est principalement attribuable à l'augmentation des prix des services de transport, en particulier du transport routier et, dans une moindre mesure, du transport aérien.

Biens locaux/Biens importés : l'inflation est plus d'origine locale qu'importée

En moyenne sur les douze derniers mois, l'inflation est alimentée par la hausse des prix des produits locaux. L'inflation des produits locaux se situe à 8,5 %, principalement en raison de la persistance des pressions sur les prix des produits alimentaires et pétroliers, des fluctuations des taux de change ainsi que des variations climatiques. Malgré la levée de l'état d'urgence sanitaire lié à la Covid-19 en mai 2023 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la baisse des prix internationaux de l'énergie et la réduction des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, l'inflation des produits importés demeure élevée (+6,0 %).

L'inflation reste en grande partie entretenue par les prix des produits frais

Les prix des produits frais ont enregistré une hausse de 14,3 %. L'inflation sous-jacente, calculée en excluant les produits à prix plus volatils afin de mettre en lumière les tendances inflationnistes fondamentales, a également connu une augmentation marquée, passant de 4,4 % à fin septembre 2022 à 6,6 % à fin septembre 2023. De leur côté, les prix de l'énergie ont augmenté de 6,5 %, en lien avec la hausse des prix du carburant.

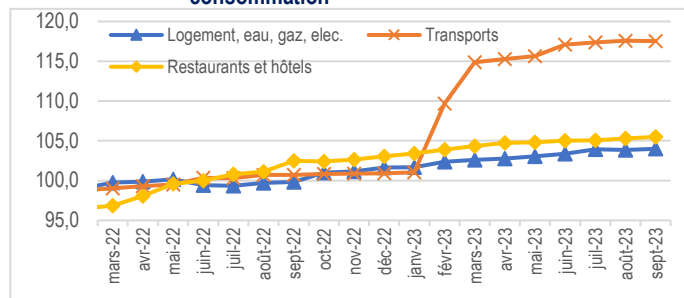
4. Conclusion et perspectives pour 2023

Les pressions inflationnistes, qui ont surtout pris forme au cours de l'année 2022, ont gagné en intensité au cours des neuf premiers mois de 2023. Dans un contexte mondial marqué par la normalisation des chaînes d'approvisionnement, la baisse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, l'annonce de la fin de la pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé, et le resserrement de la politique monétaire par la BEAC, on peut envisager une diminution de l'inflation au cours du dernier trimestre de cette année, malgré l'approche des fêtes de fin d'année. En l'absence de nouveaux chocs, il est probable que le taux d'inflation de l'année 2023 se situe aux alentours de 7,3 %.

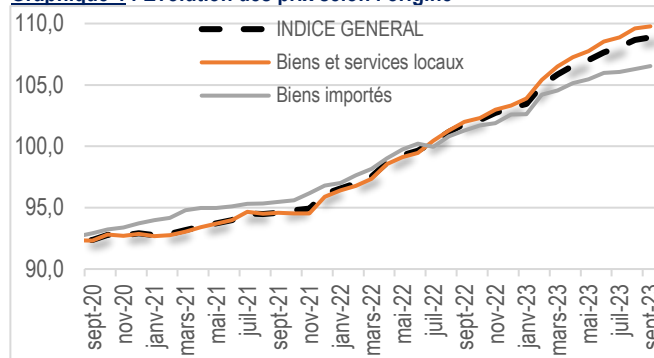
Face au risque persistant ou à une probable accélération de l'inflation en 2023, et dans le but de réduire la dépendance extérieure du Cameroun, la politique de transformation structurelle de l'économie, inscrite dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) et déjà en cours de mise en œuvre, doit être accélérée. Ceci est d'autant plus crucial si le conflit russo-ukrainien perdure, avec des conséquences inflationnistes potentiellement persistantes.

Le développement des unités de production et de distribution d'intrants agricoles (comme les engrais chimiques, herbicides, semences, etc.) est un autre levier à exploiter pour accroître l'offre diversifiée de produits agricoles.

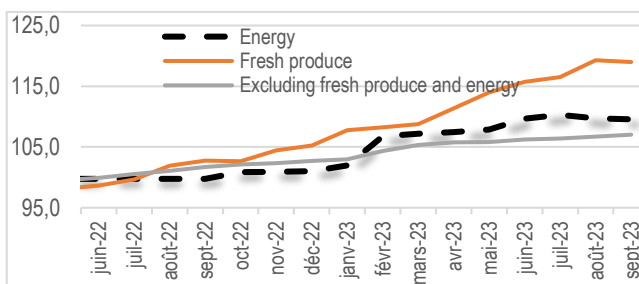
Graphique 3 : Evolution des prix de quelques autres fonctions de consommation



Graphique 4 : Evolution des prix selon l'origine



Graphique 5 : Evolution des prix selon la volatilité



Sur le plan énergétique, en accélérant la restructuration de la SONARA et la valorisation de l'énergie hydroélectrique produite dans les barrages, le Gouvernement pourrait également agir pour améliorer davantage le transport et la distribution auprès des entreprises et des ménages. De plus, le développement des sources d'énergie alternatives, notamment le solaire et l'éolien, mérite une attention accrue.

Enfin, il convient d'intensifier les contrôles sur les marchés pour prévenir les dérives pouvant être induites par la revalorisation des salaires.

Sous toutes ces hypothèses, le taux d'inflation moyen annuel pourrait se situer autour de 7,3% à fin 2023. /-

**Tableau 1: Evolution de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation par fonctions et groupes secondaires au cours des neuf premiers de l'année 2023
(Base 100 année 2022)**

FONCTION DE CONSOMMATION	Indice									Variations		
	Janv-23	Févr-23	Mars-23	Avril-23	Mai-23	Juin-23	Juil-23	Août-23	Sept-23	Sept-23/ Août-23	Sept -23/ Sept -22	Oct-22 à Sept-23/ Oct-21 à Sept -22
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	106,6	107,1	107,4	108,7	109,8	110,9	111,9	113,3	113,6	0,3%	9,7%	12,5%
Produits alimentaires	106,7	107,3	107,6	108,9	110,0	111,2	112,2	113,6	113,9	0,3%	10,0%	12,8%
Pains et céréales	105,3	106,6	107,3	108,0	107,9	109,1	108,7	110,3	110,9	0,6%	6,1%	11,9%
Viandes	103,5	104,0	104,4	104,8	105,0	105,2	105,8	106,5	105,5	-0,9%	2,9%	6,5%
Poissons et fruits de mer	106,4	107,7	109,3	107,7	109,0	109,3	108,3	109,7	110,9	1,1%	7,0%	12,4%
Lait, fromage et œuf	104,8	105,6	106,5	106,5	106,9	107,0	107,7	107,9	108,4	0,5%	1,4%	12,4%
Huiles et graisses	111,2	110,0	108,5	106,3	104,8	105,3	104,9	104,2	103,9	-0,3%	-3,1%	16,4%
Fruits	109,3	110,9	112,0	113,0	112,5	115,0	117,0	117,1	113,2	-3,3%	16,3%	11,0%
Légumes	108,9	108,7	108,6	114,7	119,2	121,9	125,2	129,3	130,4	0,9%	26,5%	18,0%
Sucre, et confiserie	104,6	105,1	105,8	106,6	106,5	108,1	108,0	108,5	107,6	-0,9%	5,1%	8,3%
Produits alimentaires n.c.a	106,5	107,3	106,6	107,2	107,8	108,0	112,0	110,4	111,4	0,9%	11,0%	9,2%
Boissons non alcoolisées	101,9	102,3	102,5	102,7	102,7	102,8	102,9	103,0	103,1	0,1%	2,1%	3,6%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	101,7	101,9	102,2	103,6	103,7	103,8	103,9	104,1	104,0	0,0%	3,1%	4,0%
Habillement et chaussures	102,1	102,6	103,0	104,1	104,1	104,4	104,6	105,0	105,2	0,2%	4,1%	4,4%
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	101,7	102,4	102,6	102,7	103,1	103,4	103,9	103,8	104,0	0,1%	4,2%	3,3%
Meubles, articles de ménage et d'entretien courant	105,2	105,7	106,3	107,0	107,3	107,5	107,5	107,6	107,7	0,1%	5,6%	8,4%
Santé	100,5	100,6	100,7	100,8	100,8	100,8	100,9	101,0	101,0	0,0%	0,9%	0,8%
Transports	101,1	109,7	114,9	115,3	115,6	117,1	117,4	117,6	117,5	0,0%	16,7%	11,5%
Communications	100,3	100,4	100,4	100,4	100,4	100,4	100,3	100,4	100,4	0,0%	0,0%	0,7%
Loisirs et culture	101,1	101,2	101,4	101,4	101,5	101,5	101,7	102,3	102,6	0,3%	2,4%	1,8%
Enseignement	102,2	102,3	102,3	102,3	102,3	102,3	102,6	103,7	104,4	0,7%	2,5%	3,5%
Restaurants et hôtels	103,4	103,9	104,3	104,7	104,8	105,0	105,0	105,3	105,5	0,2%	2,9%	6,2%
Biens et services divers	103,6	104,2	104,3	104,8	105,1	105,4	105,5	105,6	106,0	0,4%	4,4%	5,9%
INDICE GENERAL	103,5	105,0	105,8	106,6	107,0	107,7	108,1	108,7	108,9	0,2%	6,9%	7,8%
NOMENCLATURES SECONDAIRES												
Biens et services locaux	103,9	105,4	106,5	107,3	107,8	108,5	108,9	109,6	109,8	0,2%	7,6%	8,5%
Biens importés	102,6	104,2	104,5	105,1	105,5	106,0	106,1	106,3	106,5	0,2%	5,2%	6,0%
Energie	102,0	106,8	107,2	107,5	107,9	109,6	110,3	109,7	109,6	-0,1%	9,8%	6,5%
Produits frais	107,8	108,2	108,7	111,3	114,0	115,7	116,5	119,3	119,0	-0,3%	15,8%	14,3%
Hors produits frais et énergie	103,0	104,3	105,3	105,8	105,8	106,3	106,4	106,7	107,0	0,3%	5,2%	6,6%

Tableau 2: Evolution de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation des différentes régions au cours des neuf premiers mois de l'année 2023 (Base 100 année 2022)

FONCTION DE CONSOMMATION	Indice									Variations		
	Janv-23	Févr-23	Mars-23	Avril-23	Mai-23	Juin-23	Juil-23	Août-23	Sept-23	Sept-23/ Août-23	Sept -23/ Sept -22	Oct-22 à Sept-23/ Oct-21 à Sept -22
Yaoundé	103,1	105,1	106,1	107,2	107,4	107,5	107,8	108,6	108,7	0,1%	6,6%	7,8%
Douala	104,0	105,0	105,8	106,6	107,2	107,8	108,2	109,0	109,4	0,3%	7,6%	7,7%
Maroua	103,0	103,7	104,8	105,7	106,6	108,8	108,4	109,4	110,1	0,7%	8,4%	7,7%
Bafoussam	104,2	105,8	105,9	106,1	106,3	106,9	107,4	108,0	108,2	0,1%	5,7%	8,0%
Buéa	103,1	104,9	105,9	106,3	107,1	107,1	107,8	107,2	108,0	0,7%	5,2%	7,4%
Garoua	104,5	104,9	105,5	105,6	105,8	107,0	108,3	108,1	108,5	0,3%	7,3%	6,9%
Ebolowa	103,3	105,4	106,6	106,5	106,8	107,7	108,1	108,4	108,3	-0,1%	8,1%	8,0%
Ngaoundéré	102,0	105,2	105,8	106,0	107,5	109,1	110,4	110,9	110,7	-0,2%	9,0%	8,2%
Bertoua	102,7	104,7	106,7	108,6	108,2	108,6	109,0	110,3	109,0	-1,2%	6,3%	10,2%
Bamenda	103,5	104,8	105,6	105,8	105,9	105,8	106,3	106,5	106,8	0,3%	5,0%	6,7%

Graphique 6 : Indice des prix à la consommation et son évolution en pourcentage sur un an

